

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole
du 28 mars 2024
Portant délégation de fonctions et de signature à M. Jean-Yves RIGOUT - Conseiller communautaire délégué
N° 25057

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-1 et L.2121-10
 Vu les délibérations n°1 et 6 du conseil communautaire du 8 juillet 2020 concernant l'élection de Président et des Secrétaires
 Vu la délibération n°11 du conseil communautaire du 22 juillet 2022 relative au changement de dénomination des mandataires, membres du Bureau, en conseillers communautaires délégués
 Vu la délibération n°11 du conseil communautaire du 21 novembre 2022 relative aux délégations d'attributions du conseil communautaire au Président.

ARRÊTÉ
ARTICLE 1^{er} - Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°20090058 du 27 juillet 2009.
ARTICLE 2. En son absence ou empêchement de M. Gilles TOULZA, M. Jean-Yves RIGOUT, Conseiller communautaire délégué, est délégué par le présent arrêté à exercer sous la surveillance et la responsabilité du Président et conformément avec les fonctions dans le domaine suivant :
- Engagement supérieur
- Direction
ARTICLE 3. A sa titre, et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles TOULZA, M. Jean-Yves RIGOUT peut signer tout document se rapportant aux fonctions énumérées à l'article précédent.
ARTICLE 4. Le Directeur général des services de Limoges Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole
Le Président,
Signé électroniquement le 28/03/2024
Publié le 28 mars 2024
Cet arrêté fera également l'objet d'une publication sur le site internet de la personne concernée.
Le présent arrêté peut être l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de la communication des formalités de publicité.
N° 25057 - ARRÊTÉ 2024
M. Jean-Yves RIGOUT, Vice-Président
M. Gilles TOULZA, Président
M. Jean-Yves RIGOUT, Vice-Président
M. Gilles TOULZA, Président

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de fonctions et de signature à M. Jean-Yves RIGOUT, Vice-Président

1 DOCUMENT - Publié le 28 Mars 2024



ARR_SIGN_25057_RIGOUT.pdf
(.pdf, 173,2 Ko)



TÉLÉCHARGER